

> Expliquez en une page en quoi ce texte est représentatif des enjeux du patrimoine dans différents domaines et à différentes échelles.

enjeux économiques
la valeur est liée
au prestige plus qu'à
la rentabilité (production
limitée)⁵

Pinault (Kering) et
Arnault (LVMH) = 2
groupes spécialisés dans
le luxe, des groupes français
mais fortement
internationalisés (l'élite du
capitalisme français).¹⁰

A Moret-Saint-Denis, l'information n'est pas passée inaperçue. Ce village de 700 habitants situé au cœur du vignoble bourguignon compte désormais sur ses terres deux milliardaires propriétaires d'un vignoble. Et pas n'importe lesquels ! Avec le rachat fin octobre 2017 du domaine Clos-de-Tart, François Pinault, fondateur du holding Artémis et du groupe Kering est, en effet, devenu le voisin de... Bernard Arnault, PDG et principal actionnaire de LVMH, qui possède – lui – le domaine contigu du Clos des Lambrays¹. Autrement dit, les deux frères ennemis du luxe ont déplacé leur joute viticole en Côte-de-Nuit, après s'être affrontés en Bordelais dans les années 1990 avec la reprise par François Pinault de Château Latour et celles d'Yquem et Cheval Blanc par le leader mondial du luxe.

Mais plus encore que ce duel à fleurets mouchetés, c'est la somme astronomique déboursée par François Pinault pour mettre la main sur Clos-de-Tart – 250 millions d'euros, record mondial pour un territoire de moins de huit hectares – qui stupéfie, et pas seulement les néophytes. A l'instar du Bordelais, la Bourgogne est à son tour victime d'une folie spéculative qui met la pagaille dans les grands domaines bourguignons. Face à de telles propositions, difficile de résister ! Plutôt que de conserver des vignes aux prix exorbitants mais qui rapportent peu, les actionnaires de ces propriétés familiales préfèrent souvent se laisser tenter par un gros chèque.

La flambée des prix laisse pantois. Alors que François Pinault a payé 33 millions d'euros l'hectare pour Clos-de-Tart, le rachat du Clos des Lambrays s'est fait à 11,5 millions d'euros l'hectare, soit 100 millions pour la totalité du domaine en 2014. Certes, comparaison n'est pas raison. Le Clos-de-Tart est un « monopole » : un seul propriétaire, un seul cru, ce qui lui confère une petite plus-value commerciale par rapport au Clos des Lambrays, auquel il manque une ouvrée (1/24^e d'hectare, soit 428 mètres carrés) seulement pour apposer cette mention sur ses étiquettes. En outre, le Clos-de-Tart est considéré par les experts comme un vin encore meilleur que son voisin. Pourtant, ces différences ne peuvent pas justifier un quasi-triplement des prix en trois ans.

L'envolée du montant des transactions s'explique autrement : d'un côté, quelques domaines familiaux exceptionnels mais à la superficie microscopique (comparés aux propriétés bordelaises équivalentes en prestige); de l'autre, des grandes fortunes françaises qui sont concurrencées par des investisseurs internationaux, dont le nombre s'accroît et qui sont eux aussi engagés dans une course frénétique à l'acquisition de vins iconiques.

Autrement dit, les grands crus bourguignons sont devenus l'enjeu d'une surenchère planétaire. Pas évident à accepter pour une région dont les « climats » (parcelle de vigne qui possède son nom, son histoire, son goût et sa place dans la hiérarchie des crus) ont été classés au patrimoine de l'Unesco en 2015. [...]

L'échelle mondiale³⁵

Très concrètement, sans l'arrivée de François Pinault dans le dossier Clos-de-Tart, ce vignoble serait tombé dans l'escarcelle du milliardaire Jack Ma, l'ultra-médiatique propriétaire d'Alibaba, l'Amazon chinois. Déjà propriétaire de six châteaux bordelais, c'est lui qui a fait monter les enchères, obligeant d'autres candidats comme le groupe champenois Roederer ou la famille Dassault à jeter l'éponge. Pour le contrer, Pinault a dû utiliser ses relais à l'Elysée et au ministère des Finances afin de convaincre les vendeurs, c'est-à-dire les 23 membres de la famille Mommessin, qu'il était dans leur intérêt d'accepter l'offre de l'homme d'affaires breton.

des enjeux
politiques, au
motif du patrimoine
national
(échelle nationale)⁴⁵

Cette histoire n'est pas sans rappeler une autre intervention politique pour empêcher une éventuelle vente en 1988 du joyau de la Bourgogne : la Romanée-Conti. Inquiet du possible rachat par un Japonais du domaine Leroy, actionnaire à 50% de la Romanée-Conti avec la famille de Villaine, le ministre de l'Agriculture de l'époque, Henri Nallet, avait ainsi comparé le cru à une « cathédrale » en avertissant « qu'il n'était pas question de laisser partir au Japon cet élément du patrimoine français ». A l'époque, le ministre s'était alarmé pour rien. Mais, aujourd'hui, certaines grandes fortunes sont prêtes à mettre un milliard sur la table pour s'offrir ce vin mythique.

Jean-Pierre de La Rocque, *Challenges*, 28 juillet 2018.

¹ Racheté en 2014 par Bernard Arnault, PDG de LVMH, ce domaine est pour partie mitoyen de Clos-de-Tart, dont le nouveau maître des lieux n'est autre que François Pinault. Mais la rivalité entre les deux domaines ne se limite pas au jeu auquel se livrent les deux propriétaires. Certains dégustateurs soulignent des oppositions de style œnologique, le Clos des Lambrays étant considéré comme un vin plus austère que le Clos-de-Tart. En production, le premier affiche 45 000 bouteilles par an, contre 25 000 pour le second. Mais à plus de 425 euros la bouteille, le Clos-de-Tart se vend deux fois plus cher que son voisin et concurrent.